



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

comptabilité

Question écrite n° 121535

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'entrée en application, le 1er janvier 2012, de la dématérialisation des opérations de comptabilité publique telle que prévue par l'arrêté du 3 août 2011. En effet, à compter de cette date, les collectivités n'auront plus la possibilité de recourir à des disquettes ou autres supports physiques pour la transmission des flux comptables vers les trésoreries. Or, dans nos territoires ruraux, beaucoup de zones blanches sont encore à déplorer et un certain nombre de communes n'a pas de connexion à l'internet, même en bas débit. Aussi, il aimerait connaître les solutions alternatives qui seront proposées aux collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121535

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11720

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)